

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1505 :

Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1505-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1505 : Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat confiant l'exploitation du stationnement payant sur voirie confiée à la Société Publique Locale (SPL) OPUS arrive à échéance le 31 janvier 2025 et que le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur le principe d'une délégation de service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrages à la SPL OPUS.

Conformément aux articles L.1411-19 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est également rappelé que les Assemblées délibérantes doivent, avant de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public à une SPL, recueillir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du même code. Cette commission doit être saisie par voie de délibération s'agissant d'une compétence relevant de l'Assemblée délibérante.

Aussi, le Conseil municipal doit se prononcer sur la saisine de la CCSPL avant d'approuver le principe du recours à toute délégation de service public à une SPL.

En conséquence,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui ou son représentant, à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) afin de recueillir son avis sur le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrages à la SPL OPUS,**
- **DE L'AUTORISER A SIGNER tous les actes relatifs à cette saisine.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

